

Direction régionale des affaires culturelles

Liberté Egalité Praternité

Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire

Affaire suivie par : Pascal ALILAIRE 02 38 78 85 74

pascal.alilaire@culture.gouv.fr

Références: 22/PA/RS/2240

La Préfète de région

SATTE/ARGIENICS

Date d'arrivée

Nº Visa : **DDT DE L'INDRE** 1 3 SEP. 2022

8 Rue du gaz **BP 117**

36200 ARGENTON-SUR-CREUSE

ORLEANS, le 1 2 SEP. 2022

Lettre recommandée avec accusé de réception

Oblet:

Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive

à

Références :

PARNAC (INDRE), Les Cinq Routes

PC03615022S0006

Mon courrier du 8 septembre 2022 Livre V du Code du patrimoine

P.J.

Arrêté n° 22/0609 du 12 septembre 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie

préventive avec attribution immédiate

Après examen du dossier d'aménagement visé en référence, j'ai décidé que des mesures d'archéologie préventive seront mises en œuvre préalablement à la réalisation de ce projet. J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté n° 22/0609 du 12 septembre 2022, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'assortir l'autorisation que vous serez éventuellement amené à délivrer d'une mention précisant que l'exécution des mesures d'archéologie préventive prescrites est un préalable obligatoire à la réalisation des travaux, conformément à l'article R.523-17 du code du patrimoine.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me tenir informé des suites que vous réserverez à ce dossier et de me transmettre une copie de votre décision.

> Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, et par subdélégation, Le Conservateur régional de l'archéologie

> > Christian VERJUX